

résultat excédentaire de + 114 551,90 €

Le résultat global s'élève donc à + **142 149,63 €**.

De plus le déficit des « restes à réaliser 2018 » en investissement s'élèvent à - **140 000,00 €** (140 000,00 € en dépenses et 0,00 € en recettes).

*** EAU ET ASSAINISSEMENT :**

- Section d'exploitation :

	721 584,07 € en dépenses
	699 359,96 € en recettes
Résultat exercice :	- 22 224,11 € déficit
Excédent reporté 2017 :	+ 93 199,18 €
résultat excédentaire de :	+ 70 975,07 €.

- Section d'investissement :

	538 384,48 € en dépenses
	264 707,16 € en recettes
Résultat exercice :	- 273 677,32 € déficit
Excédent reporté 2017 :	+ 449 824,89 €
résultat excédentaire de :	+ 176 147,57 €.

Le résultat global s'élève donc à + **247 122,64 €**.

De plus le déficit des « restes à réaliser 2018 » en investissement s'élèvent à - **182 402,78 €** (182 402,78 € en dépenses et 0,00 € en recettes).

2) Affectation des résultats de fonctionnement 2018

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- budget communal : l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 du budget communal (excédent + 1 242 699,48 €) en recette d'investissement du budget primitif 2019 de la commune (compte 1068).
- budget annexe du lotissement les Teppes : le report du résultat de fonctionnement 2018 du budget annexe du lotissement les Teppes (excédent + 97 520,83 €), en recette de fonctionnement (compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ») du budget primitif 2019 du lotissement.
- budget annexe de la microcentrale hydroélectrique : l'affectation comme suit du résultat de fonctionnement 2018 du budget annexe de la microcentrale hydroélectrique de Nant Bruyant (excédent + 27 597,73 €) :
 - 2 149,63 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2019 de la microcentrale hydroélectrique.
 - 25 448,10 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement du Budget Primitif 2019 de la microcentrale hydroélectrique.
- budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement : l'affectation comme suit du résultat de fonctionnement 2018 du budget de l'eau et de l'assainissement (excédent + 70 975,07 €) :
 - 64 719,86 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2019 de l'eau et l'assainissement.
 - 6 255,21 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement du Budget Primitif 2019 de l'eau et l'assainissement.

Il est rappelé que les résultats d'investissement 2018 de tous les comptes administratifs précités sont obligatoirement reportés en section d'investissement des budgets primitifs respectifs 2019 (compte 001), soit en dépense en cas de déficit (commune et lotissement), soit en recette en cas d'excédent (microcentrale et eau-assainissement).

3) BUDGETS PRIMITIFS 2019 COMMUNE (et ses budgets annexes) ET SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

* **Budget Primitif 2019 Commune:** Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2019, qui se trouve équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement (4 864 634,89 €) et en dépenses et recettes d'investissement (3 231 101,66 €), sans emprunt nouveau.

Les points suivants sont validés sur le budget de fonctionnement :

- **L'augmentation des charges à caractère général** concerne principalement l'énergie, le carburant, le combustible, l'entretien de voirie (marché de déneigement privé), l'entretien de bâtiments (étanchéité toiture mairie, installation compteurs dans les appartements non équipés, aménagement d'un local vestiaires pour le personnel technique, salle de restauration scolaire plus accessible, et reconduction des 30 000 € pour les dépenses de grosses réparations liées au complexe aquarécratif), le maintien de l'effort financier sur les postes entretien de la forêt, entretien du matériel roulant (grosse réparation de 18 000 € sur la chargeuse), la prise en charge avec l'intercommunalité de la cantine scolaire (repas payés par la Commune, refacturation à la Commune par l'intercommunalité des charges d'encadrement et d'organisation, reversement par l'intercommunalité à la Commune des recettes des familles, suppression de la subvention à l'APE de 4 000 € pour la gestion de la cantine), la refacturation par l'intercommunalité de l'habillement des molloks (67 650 € HT) qui sera imputée sur 3 ans en fonctionnement, soit 22 550 € par an.
- Les autres postes de charges à caractère général restent constants et ajustés au mieux.

- **La reconduction du budget de personnel**, sans changement sur les emplois existants, avec les actualisations nécessaires (« glissement vieillesse technicité »). Le tableau des emplois titulaires et non titulaires est reconduit.
- **Notre contribution au FPIC** est estimée en hausse d'environ 20 000 €.
- **Les dotations de l'Etat** sont estimées à 600 000 (notification en attente) au lieu de 619 000 en 2018.
- **Les délégations de services publics (DSP) :**

***Aqu'ice (centre aqualudique, patinoire, camping le Chamois)** : le budget 2019 intègre la contribution communale de 314 000 € pour la deuxième année de DSP Aqu'ice.

* **Sogespral (domaine skiable, centrale de réservation)** : le budget 2019 intègre la recette de 160 000 € (redevance liée au retrait depuis décembre 2017 de l'ancien lot 2 Prélude) + 28 000 € (nouvelle redevance variable pour l'exercice écoulé), soit 188 000 € de redevance supplémentaire pour la DSP Sogespral (en plus du remboursement des emprunts pour la construction des télésièges Génépî-Gentiane soit 291 000 €, lié à la reprise de l'ancienne convention avec la SAS Pralognan Labellemontagne).

- Recettes diverses budget principal de la Commune :

La recette de refacturation à l'intercommunalité de nos charges d'entretien et de déneigement des nouveaux PAV (points d'apport volontaire de collecte sélective) doit être modifiée par convention (3 000 € prévus en 2019 du fait de la réduction des PAV).

La recette de taxe de séjour est estimée au même niveau que 2018 à savoir 155 000 €.

La recette de taxe sur les remontées mécaniques est revalorisée à 145 000 € (139 000 en 2018).

La recette des droits de mutations, liée aux activités immobilières avec changement de propriétaire, est ramenée à une année moyenne (80 000 €).

La refacturation à la Sogespral de la taxe foncière est estimée à 30 000 € pour 2019 (le reversement effectué l'exercice précédent avait concerné les 2 années 2017 et 2018).

La Sogespral prend directement en charge la navette hiver Pralognan-Champagny (en relation avec le forfait Grand Ski) et la facture de la société GEG pour l'alimentation en eau du réseau de neige de culture (piquage sur la conduite privée de la centrale hydroélectrique de la Glière).

- Ecritures en lien avec les budgets annexes :

Microcentrale : remboursement par la microcentrale des subventions communales d'équipement versées en 2017 et 2018 (236 000 environ) et nouvelle avance remboursable du budget communal au budget annexe de la microcentrale (163 000 € environ pour équilibrer la section d'investissement du budget annexe).

Lotissement : l'équilibre du budget est effectué par une écriture de reversement au budget principal de l'excédent prévisionnel de fonctionnement et une avance communale sur la section d'investissement du lotissement ; ces écritures prévisionnelles seront réalisées éventuellement en fin d'année selon les résultats réels.

Les deux budgets annexes primitifs 2019 sont définis ci-dessous.

- Autres points du budget principal de la Commune :

- Fiscalité directe locale : pas d'augmentation des taux des 4 taxes reconduites ainsi pour 2019, Taxe d'habitation 23,48, Foncier bâti 32,34, Foncier non bâti 164,07, Cotisation Foncière des Entreprises 30,09.

Le dynamisme de nos bases permet une hausse du produit fiscal.

- Amortissements : ils constituent des opérations d'ordre (dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement pour des montants équivalents).

- Subventions aux associations : montant total en baisse par rapport au budget 2018 (pour information, n'ont pas participé au vote les membres ayant un lien de parenté avec les agriculteurs subventionnés ainsi que les élus, membres des bureaux des associations subventionnées).

- Subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme: maintien à 603 000 €.

- Contributions intercommunales principales:

- Plan qualité routes 57 000 € environ (56 884,49 en 2018).

- Service incendie 60 699,90 pour contribution SDIS en 2019 (59 568,09 en 2018) + allocation vétérance 2018 et 2019 à prévoir pour 20 000 € environ.

- Cotisations diverses (ANMSM et autres associations) : 27 000 € environ (24 339,16 € en 2018).

- Indemnités de fonction des élus locaux : sans changement.

- Demande de subvention à l'Etat au titre d'un contrat Natura 2000 « chardons bleus » site des Dies pour la période de 2019 à 2022 (total des travaux 19 179,60 € TTC et subvention attendue de l'Etat 17 161,68 €, l'autofinancement de la Commune s'élèvera donc à 2 017,92 €).

- Compléments au dossier de demande de subvention au Département pour l'appel à projets « randonnée » : le dossier initial programmé en 2019 concerne la signalétique sur les sentiers Bochor, Isertan, Granges et Prioux 28 900 HT avec une subvention attendue de 21 000 € soit 75%). Les compléments qui seront présentés au titre de la programmation 2020 concernent le mobilier (tables-bancs et bancs devis 60 100,10 HT), les éléments d'information (tables de lectures, tables d'orientation et panneaux d'information devis 49 149,99 HT) les équipements de sécurité (passerelle, rambarde de sécurité et main courante devis 19 000 HT) + la boucle Napremont-Chollière (chiffrage précis après la neige pour un nouveau tracé côté Chollière, estimation 50 000 HT). Ces équipements pourraient être subventionnés sur les mêmes bases que la tranche signalétique de 2019.

Les points suivants sont validés sur le budget d'investissement :

La différence entre les recettes d'investissement 3 178 101 € environ (avec les reports 2018, l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2018 +1 242 699,48 €, le virement de la section de fonctionnement, les amortissements, les fonds divers FCTVA et taxe d'aménagement, la redevance Sogespral liée au capital des emprunts des télésièges Généripi et Gentiane)

et les dépenses d'investissement 2 491 246 € environ (avec les reports 2018, le déficit d'investissement 2018 reporté - 762 382,18 €, les écritures nécessaires à l'équilibre des budgets annexes lotissement et microcentrale et le remboursement en capital des emprunts),

dégage un autofinancement de 686 000 € environ, pour financer les investissements nouveaux suivants (le tableau récapitulatif d'abord les restes à réaliser 2018, et expose ensuite les crédits inscrits en dépenses et en recettes du budget primitif 2019) :

OBJET	RAR 2018 RAR (restes à réaliser)	BP 2019 DEP BP (budget primitif)	BP 2019 REC
- voirie communale	0	130 000	0
- bâtiments (accessibilité Fontanettes)	42 000	18 000	0
- matériel divers (matériel administratif et informatique 5 000, chaînes 7 100, matériel technique 3000, barrières de voirie pour manifestations 1 200, séparateurs de voies pour création nouveaux ralentisseurs 3 600, tables salle polyvalente 3 500, illuminations 5 000).	15 000	14 000	0
- véhicules (camion neuf démo 159 000 avec reprise de 14 000 et fourgon d'occasion 23 000)	0	182 000	14 000 reprise
- transactions foncières	3 000	0	0
- risques naturels	45 000	0	0
- forêt dépressage	0	14 000	10 000 subv
- signalétique sentiers randonnée	0	35 000	21 000 subv
- étude floristique et mo desserte Isertan	0	6 000	0
- Montchus	44 000	0	0
- Flottes-Marmottes	39 000	0	0
- Prélude	6 000	0	0
- DSP lot 2 (bloc sanitaire camping 60 000, chaudière patinoire 50 000, électricité camping 25 000)	0	135 000	0
- église	88 000	0	0
- plan d'eau	13 000	0	0
- études d'urbanisme	0	30 000 PLU servitudes	0
- chapendu	0	16 000	8 000 subv
- chapelle la Croix	0	5 000	0
- eaux pluviales Darbelays	0	5 000	0
- extension réseaux	18 000	3 000	0
- stade de slalom Isertan	38 000	25 000	0
- routes pastorales	71 000	0	0
- études Centre-Station	10 000	36 000	0
- bâtiment Doron	0	85 000	0
TOTAL		DEP 739 000	REC 53 000
			soit 686 000 €

Budget annexe 2019 Lotissement les Teppes :

Le budget annexe 2019 est approuvé à l'unanimité avec 2 nouvelles ventes prévues en 2019 pour 72 912,50 €HT, ce qui porterait à 12 le total des lots vendus (7 ont été vendus en 2017 et 3 en 2018).

Il restera donc 3 lots en attente (sur un total de 15 lots), à encaisser ultérieurement pour 117 991,66 HT.

En matière de travaux, il est prévu de réaliser en 2019 la protection du lotissement contre le débordement de la creuse des Pariettes (estimation 70 000 HT honoraires compris).

Ainsi, la vente de 2 lots permettrait de financer les nouveaux travaux avec un petit excédent de 2 912,50 €, qui s'ajouterait à l'excédent réel de 14 779,72 €HT constatés au 31-12-2018 (qui correspond à la différence entre le total des travaux effectués : 334 907,44 €HT et le total des ventes déjà réalisées : 349 687,16 €HT).

Le projet de budget 2019 sera donc équilibré comme suit, en incluant toutes les écritures d'ordre (stocks) :

323 174,44 €HT en dépenses et recettes de fonctionnement.

235 482,22 €HT en dépenses et recettes d'investissement.

Budget annexe 2019 Microcentrale : le budget 2019 est approuvé à l'unanimité en dépenses et recettes de fonctionnement à 43 849,63 €TTC, et en dépenses et recettes d'investissement à 381 949,79 €TTC.

La recette de vente d'électricité est estimée à 36 000 € pour l'année, et les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont estimées à 4 000 € (électricité + éventuelles dépenses d'entretien-réparation).

Sont également pris en compte les amortissements de tous les travaux et de la subvention versée par la Région, les reports 2018, l'affectation du résultat de fonctionnement 2018, le virement du fonctionnement à l'investissement, les recettes de FCTVA 2019.

Enfin, il est prévu de rembourser les subventions versées par la Commune (236 249,79 €) et de rectifier leur amortissement réalisé en 2018 (5 249,99 €) par les écritures d'ordre nécessaires. La section d'investissement se trouvera équilibrée par une recette d'avance du budget communal (163 100,16 €), remboursable sur la durée résiduelle d'amortissement du bien (14 ans de 2020 à 2033, soit 11 650 par an).

2* Budget Primitif 2019 Eau et Assainissement :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2019, qui se trouve équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à **788 219,86 €** et en dépenses et recettes d'investissement à **564 622,64 €** sans emprunt nouveau.

Il est rappelé que l'excédent de fonctionnement 2018 + 70 975,07 est affecté pour 64 719,86 en recettes de fonctionnement 2019, et pour 6 255,21 en recettes d'investissement 2019 (pour financer le déficit des restes à réaliser).

La différence entre les recettes d'investissement 564 622,64 (avec l'excédent d'investissement 2018 reporté + 176 147,57, l'affectation précitée du résultat + 6 255,21, le FCTVA, les amortissements, le virement de la section de fonctionnement et les subventions Martinet-Barioz)

et les dépenses d'investissement 232 402,78 € (avec les reports 2018 182 402,78 et l'amortissement des subventions) **dégager un autofinancement de 332 000 € environ** pour les investissements nouveaux suivants :

- **20 000** pour l'installation d'une régulation électronique sur le réservoir d'alimentation en eau potable des Pariettes.
- **2 000** pour l'achat de nouveaux compteurs (sont déjà financés dans les restes à réaliser 3 617,31).
- **310 000** pour la fin des travaux d'eau et d'assainissement secteur Martinet (sont déjà financés dans les restes à réaliser 178 785,47).

Les autres points suivants sont validés :

- Les dépenses de fonctionnement sont reconduites sur les mêmes bases que l'exercice précédent.
- les recettes de fonctionnement résultent de la facturation de l'eau et de l'assainissement.
- Prix de l'eau et de l'assainissement : il a été décidé en mai dernier de reconduire pour 2019 (du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019) les tarifications 2018 (m³ eau et assainissement, location des compteurs et abonnements annuels). Les tarifs pour l'exercice suivant seront donc votés avant l'été prochain.

A partir de septembre 2018, la redevance SIAV a été réactualisée à 2,60 €HT / m³ (+ tva 10%).

Les prévisions de recettes d'eau pour 2019 sont basées sur une consommation de 110 000 m³ environ.

- Contribution au SIAV (syndicat assainissement) : montant en attente (6 777,35 en 2018).
- Tarifs des prestations en régie du service eau et assainissement : actualisation en 2019 des tarifs 2018 en rapport avec le coût réel du service.
- Acquisition de compteurs d'eau neufs imputés en section d'investissement.
- Pas de subvention communale au budget de l'eau.
- Aucune charge d'emprunt sur le budget de l'eau.
- Investissements 2019 : il a été décidé comme pour le budget communal, de limiter les investissements à l'autofinancement disponible.

4) Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications statutaires du SDES, détaillées dans la délibération du comité syndical du syndicat en date du 18 décembre 2018, votée à l'unanimité.

Ces modifications aux statuts actuels portent notamment sur le changement d'adresse du siège social, l'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements (sachant que la prochaine mise à jour de ce point, nécessitera simplement une délibération du comité syndical) ainsi que l'introduction de compétences optionnelles supplémentaires.

En application des dispositions des articles L. 5211-17 et 20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient à chacune des collectivités adhérentes au SDES de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti, à savoir le 31 mars 2019, étant considérée comme avis favorable.

QUESTIONS DIVERSES : sans objet.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22H30

Madame le Maire

Armelle ROLLAND